

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20150609.23	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).</p>
<p>NOTA M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE MOBILIERS DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET COMMERCIALE

M. le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de mettre en place une signalétique d'information par l'implantation de mobiliers sur le domaine public communal, la Ville étant attentive au développement de la communication avec les administrés et les personnes en déplacement.

M. le Premier Adjoint propose de signer une convention avec la Société GIRODMEDIAS – Route Blanche Roche 39400 MORBIER – représentée par son Président M. Philippe GIROD, qui s'engage à implanter le mobilier sur le domaine public (emplacements convenus en accord avec la Commune) et à en assurer l'entretien et la maintenance.

Il convient d'approuver les conditions matérielles, techniques et financières selon les termes de la convention ci-jointe établie pour une durée de **12 ans** à compter de sa signature.

La Commission Voirie, réunie le 18 mai 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**.....

- Approuve la convention avec la Société GIRODMEDIAS pour la mise en place de mobiliers de communication institutionnelle et commerciale sur le domaine public communal ;
- Autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à signer la convention et tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Daniel BUCHWALDER**